

*Questions au Feuilleton*

**Des voix:** D'accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Non.

● (1542)

**M. l'Orateur:** Comme le Règlement prévoit un débat d'une durée limitée, la Chambre acceptera peut-être, avant d'aborder le débat, que nous prenions maintenant quelques minutes pour terminer les affaires courantes, l'énumération des questions inscrites au *Feuilleton* auxquelles on répond aujourd'hui. Êtes-vous d'accord?

**M. Baker (Grenville-Carleton):** D'accord, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** D'accord, monsieur l'Orateur.

\* \* \*

[Français]

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 211, 230, 234, 260, 273, 286, 290, 319, 450 et 472.

[Texte]

**DÉFENSE NATIONALE—LES EMPLOYÉS À FORFAIT**

Question n° 211—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats des Constructions de défense (1951) Limitée et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a)* en 1975, *b)* en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

**L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale):** 1. Néant.

2. Sans objet.

**CCN—LES EMPLOYÉS À FORFAIT**

Question n° 230—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Commission de la capitale nationale et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a)* en 1975, *b)* en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

**L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** 1. Au total, le nombre de personnes détenant un contrat de la Commission de la capitale nationale le 20 octobre 1977 était de huit et un d'entre eux était un fonctionnaire à la retraite.

2. *a)* le montant total versé pendant l'année financière 1975 aux personnes détenant un contrat a été de \$48,478.86, dont \$2,300 ont été versés à des fonctionnaires à la retraite. *b)* Le

[M. l'Orateur.]

montant total versé pendant l'année financière 1976 aux personnes détenant un contrat a été de \$48,056.56, dont \$12,400 ont été versés à des fonctionnaires à la retraite.

**MUSÉES NATIONAUX—LES EMPLOYÉS À FORFAIT**

Question n° 234—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats des Musées nationaux du Canada et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a)* en 1975, *b)* en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

**L'hon. John Roberts (secrétaire d'État):** Les Musées nationaux du Canada me transmettent les renseignements suivants: 1. 1977: 367. Aucun fonctionnaire à la retraite.

2. *a)* 1975: \$963,869.71. Aucun fonctionnaire à la retraite; *b)* 1976: \$1,181,989.35. Un fonctionnaire à la retraite dont le salaire a été \$5,500.

**CONSEIL DES ARTS—UTILISATION D'AGENCES D'EMPLOI PRIVÉES**

Question n° 260—**M. McKenzie:**

1. Le Conseil des arts du Canada a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a)* à temps partiel, *b)* à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a)* le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b)* le taux horaire moyen versé aux employés, *c)* le montant total versé par le Conseil des arts du Canada en (i) 1975 (ii) 1976?

**L'hon. John Roberts (secrétaire d'État):** Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Le Conseil des Arts a eu recours à des agences d'emploi ontariennes seulement. *a)* 74 en 1975 et 52 en 1976, *b)* 2 en 1975 et aucune en 1976.

2. Non. Le traitement de ces employés était inscrit au budget général.

3. Ontario: *a)* (i) \$6 (ii) \$6.25. *b)* Le Conseil ne possède pas ces renseignements. *c)* (i) \$34,375, plus \$1,232 pour deux employés permanents (ii) \$29,974.

**INSTITUT CANADIEN DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE—LES EMPLOYÉS PROVENANT DES BUREAUX D'EMPLOI PRIVÉ**

Question n° 273—**M. McKenzie:**

1. L'Institut canadien de l'information scientifique et technique a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a)* à temps partiel, *b)* à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?